



Animation du SAGE :

SYMBO

102 Grande rue - 17400 - SAINT JULIEN DE L'ESCAP

Tel: 05 46 32 12 99 – 06 38 22 24 33

sage-boutonne@orange.fr

www.symbo-boutonne.fr



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

21 décembre 2023 – 9h30 – Saint Julien de l'Escap

- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Comptes-rendus des réunions de CLE des 29/06/2023 et 17/07/2023
- Rapport d'activité 2022
- Point sur la crue d'octobre et novembre 2023
- Présentation des débits biologiques étudiés sur 3 secteurs du bassin Boutonne (Eaucéa)
 - Vote de la CLE
- Point d'avancement PTGE

ÉTAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (11) – Représentés (5)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	Mme ALOE Caroline	M. EMARD Frédéric
Conseil Départemental des Deux-Sèvres		
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella	
	M GAUTIER Jean-Michel	
	M GOURRAUD Julien	
	M. DUGUY Jean-Luc	M GAUTIER Jean-Michel
Association des Maires des Deux-Sèvres		
	M GICQUEL Roseline	
	Mme COURTIN Béatrice	
SYMBO	M. LARGEAU Jean-Claude	
	M. EMARD Frédéric	
EPTB Charente		
SMAEP 4B	M. BOUFFARD Christian	M. LARGEAU Jean-Claude
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	M PERRIER Maurice	M GARNIER Michel
CDC Vals de Saintonge	M. GIRAUD Thierry	
CDC Mellois en Poitou	M BARRE Daniel	Mme COURTIN Béatrice



Excusés (3)

GIBAUD Claudie	Association des maires de la Charente-Maritime
MARTIN François	Association des Maires des Deux-Sèvres
RAMBAUD Fabrice	Association des Maires des Deux-Sèvres

Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (10) – Représentés (4)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime	M TRANQUARD Cedric	M MOIZANT Jean-Yves
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	M AUDE Jean-Luc	
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M MOIZANT Jean-Yves	
	M POMMIER Bruno	
	M GROUPEL Joselito	M AUDE Jean-Luc
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge	Mme GAILLOU Martine	
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M GIRAUD Patrice	
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M BORDES Christophe	
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes		
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	M BITEAU Pascal	
APIEEE	Mme RENAUDIN Aline	
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)	M ROUSSET Alain	M POMMIER Bruno
Associations syndicales de marais		
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)	M CHASTAING Christophe	Mme GAILLOU Martine
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne	M PERON Christian	
Comité départemental de Canoë-Kayak 17		
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)	M MAZOUIN Bernard	
Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire de Poitou-Charentes		

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (3) – Représentés (1)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant		
Madame la préfet du département des Deux-Sèvres ou son représentant		
Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	Mme BROUSSEY Manuella	
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant	M FONTAINE Yann	
Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant		
Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant		



Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant	M DURAND Côme	Mme BROUSSEY Manuella
Monsieur le délégué régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant	M REYNAUD Stéphane	

Excusés (1)

LAVOIX Marc

ARS Nouvelle Aquitaine

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 34/58

Invités de la CLE

Présents (9)

BAUDOIN Xavier	Coop Boutonne Infra
BELLICAUD Aurélie	SYMBO - TMR
DEMARCO Jean-Louis	PCN – SOS Rivières
GOJON Mickaël	Eau 17
LACROIX Cécile	CD79
MEUNIER Fabrice	EPTB Charente
NORMAND Bénédicte	SYMBO - Directrice
POMMIER Valentin	OUGC Saintonge
STAUDT Florent	SYMBO - TMR

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.

M EMARD précise que le bureau de la CLE s'est réuni le 7/12/2023 afin de préparer la réunion de la CLE de ce jour.



1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DES CLE DES 29/06/2023 ET 17/07/2023

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur les deux documents. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du compte-rendu du 29/06/2023.
Il n'y a aucune opposition et deux abstentions.
Le document est approuvé.

Le Président propose de voter l'approbation du compte-rendu du 17/07/2023.
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Mr JOLY présente le rapport d'activité de la CLE et du SAGE 2022.

Mr BITEAU demande si les inventaires de zones humides sont réalisés uniquement dans le cadre des renouvellements de PLU des communes.

Mr EMARD répond que certaines communes ont réalisé un inventaire en dehors du cadre du PLU mais uniquement 1 ou 2, autrement c'est essentiellement dans le cadre du renouvellement de PLU, ou PLUI pour le cas de la CdC du Mellois en Poitou, ce qui fait une étude plus globale.

Mr BITEAU dit que si les communes n'engagent pas un renouvellement de PLU, les zones humides ne vont pas être inventoriées. Ainsi, il demande si une action pourrait être mise en place pour réaliser l'ensemble des inventaires à l'échelle de la Boutonne.

Mr EMARD répond qu'au vu du contexte réglementaire, les intercommunalités devront surement mettre en place un PLUI dans les années à venir. Il précise qu'il y a encore plusieurs communes avec une carte communale ou avec le règlement national d'urbanisme.

Mr BITEAU demande quels moyens ont se donne pour compléter les inventaires non réalisés sans attendre l'espoir que les communes réalisent un PLU.

Mr JOLY répond qu'il y a entre 1/3 et 1/2 des commues qui ont réalisés leurs inventaires sur la partie Charente-Maritime tandis que la partie Deux-Sèvres va être complètement couverte. Il restera donc 25 à 30 communes. Dans les années à venir, les projets prévisionnels de PLUI ou SCOT Vals de Saintonge devraient nous amener vers des inventaires à réaliser.

Mr GIRAUD répond que toutes les communes devront se mettre en conformité avec le SCOT donc il y aura des révisions de PLU et donc des inventaires à réaliser.

Mr GOURRAUD précise que la loi impose aux communes d'être dotées d'un PLU d'ici 2028.

Mr JOLY ajoute qu'il y a une réflexion actuellement sur l'utilisation des données déjà existantes pour apporter un cadre à un éventuel futur plan de gestion à l'échelle du bassin versant et non à l'échelle d'une zone humide.
Il poursuit la présentation du rapport d'activité.

Mr BITEAU demande s'il y a une nouvelle station hydrométrique à Tonnay-Boutonne.

Mr JOLY répond qu'il ne semble pas qu'elle soit nouvelle. En revanche, la station de Torxé a été arrêtée.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé.



3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – POINT SUR LES CRUES DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2023

Mr JOLY présente l'évènement météorologique de pluviométrie de la fin d'année. Les débits atteignent une crue de fréquence cinquantennale.

Mr EMARD rappelle un dicton des anciens « lorsque la Boutonne monte avant la Toussaint, elle monte 7 fois dans l'année ». On en est à la 2^{ème}. Il espère que toutes les crues à venir ne dépasseront pas celles qui ont déjà eu lieu car cela pourrait devenir problématique. Il y a quelques impacts sur les habitations et les routes mais les niveaux n'ont pas engendré de plus grosses problématiques. Des impacts plus importants sont dénombrés sur la Charente. Cela faisait longtemps que ce type d'évènement n'avait pas eu lieu. La dernière de ce type était en 2000.

Pour le réseau d'alerte, le SYMBO suit les niveaux via le réseau d'échelles limnimétriques mais la question se pose de compléter ce réseau sur l'amont des affluents, suivis par les communes ou des volontaires sur place pour avoir des informations du terrain plusieurs fois par jour. Les stations débitométriques du Service de Prévision des Crues (SPC) sont bien calés par rapport à la réalité et aux prévisions sur la Boutonne mais il n'y a pas d'info sur les affluents et le SPC a eu quelques soucis de prévision car la crue venait des affluents principalement.

Il réalise une information par sms auprès d'une centaine d'élus et partenaires locaux. Il est également nécessaire que les personnes habitants près des cours d'eau s'approprient les risques liés aux crues et puissent faire remonter l'information. A la première crue, les personnes se remettent assez facilement mais à la deuxième la résilience devient plus compliquée. Et s'il en vient d'autres dans l'hiver, ce sera de plus en plus compliqué.

Il précise que la première crue a été principalement sur les nappes perchées et l'amont des affluents comparable à 1982 ou 1994. Cet évènement a créé des ruissellements un peu partout qui ne se voit normalement que sur des évènements exceptionnels. A Saint Jean d'Angély, les caves d'une soixantaine de maison ont été inondés. Mme le Maire souhaite mettre en place une étude. Le phénomène a déjà été connu en 1982. Il est important de rappeler que les habitants vivaient avec ces évènements. Le phénomène s'est répété en 1994, dans une moindre ampleur.

Il est très important que les personnes soient averties dans les zones à risques et la résilience doit être développée pour tous les changements climatiques à venir.

Mr MOIZANT explique que les deux crues ont été différentes car certains endroits ont été inondés à la première mais pas à la deuxième.

Mr STAUDT confirme la différence entre les 2 crues. Il rappelle que chaque crue est différente et que l'on apprend à chacune d'elles.

Mr JOLY dit que le SYMBO a envoyé un mail à toutes les communes du bassin versant pour avoir des retours d'informations des impacts de la crue (routes, maisons, activités inondés). Ces informations permettront d'améliorer la prévention des inondations.

Mr PERON souscrit à une éventuelle mobilisation de volontaires pour faire des relevés de niveaux. C'est une idée qui avait été proposée il y a quelques années suite à un partenariat avec l'ONEMA à l'époque qui pouvait financer des échelles. Il est persuadé que l'on pourrait trouver des volontaires pour faire ces levés et remontés d'informations régulières.

Mr EMARD précise qu'il est important que ces échelles soient correctement placées afin qu'elles soient accessibles et visibles à tous. Lorsqu'il y a une échelle visible, il y a souvent des riverains qui viennent voir le niveau d'eau et cela peut devenir un point de rencontre. Il est surtout important que les habitants se l'approprient.

Mr BITEAU dit qu'il serait bien de documenter les levés qui sont fait pour en tirer une information précise et communicable. Il serait intéressant d'historiser ces informations car on risque de s'arrêter aux constats. Si on veut construire la résilience des habitants et s'occuper de la sécurité des personnes et des biens en crues, il faut le travailler plus collectivement.

Mme NORMAND dit que c'est le but du mail qui a été envoyé. Nourrir une base de données pour en ressortir des zones à risques.

Mr BITEAU dit qu'il est important d'en discuter car il y a plein de nouveaux habitants qui ne connaissent pas l'histoire et le territoire.



Mr EMARD répond qu'un évènement de sensibilisation sur les crues a été organisé il y a plus de 10 ans. Il y a eu une vingtaine de personnes dans la journée. Il y en a eu une deuxième et il y a eu encore moins de monde. Ce ne sont pas des évènements qui mobilisent beaucoup. Néanmoins, pour ceux qui sont venus cela a été très édifiant. Certains habitants ont vu leurs maisons dans les photos de la crue de 1982 et ils n'avaient pas réalisés l'ampleur de l'inondation dans leur maison.

Mr JOLY dit qu'il y a un travail important à mettre en place avec les communes.

Mr BITEAU dit que c'est important d'impliquer les habitants des communes pour les levés des niveaux, cela permet de les mobiliser et les sensibiliser. Il propose que les adhérents de son association soient également mobilisés. Il est important de construire un projet collectif.

Il ajoute que l'on se préoccupe beaucoup des crues mais il est dommage que l'on ne se préoccupe pas autant des sécheresses car elles sont aussi désastreuses pour la biodiversité, pour les sols et pour l'état des rivières.

Mr EMARD rappelle que dans la GEMAPI, la compétence 5 c'est la prévention des inondations et on ne sait pas jusqu'où ça va et qui fait quoi.

Il précise également que certains élus ne connaissent pas leur territoire et demandent quels sont les secteurs inondables dans leur propre commune.

4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DES DEBITS BIOLOGIQUES ETUDIES SUR 3 SECTEURS DU BASSIN DE LA BOUTONNE

Mr JOLY explique que le PAGD du SAGE Boutonne demande d'étudier les débits biologiques. Il introduit Mr Bruno COUPRY, directeur du bureau d'étude Eaucéa, qui a réalisé l'étude.

Il présente les secteurs d'études sur le bassin de la Boutonne : Boutonne amont – Boutonne moyenne – Trézence

Mr BITEAU dit que plusieurs comités ont été réunis mais que tout de même, l'étude reste opaque et il souhaite qu'il y ait plus de transparence. Il précise qu'il n'a pas été invité à certaines réunions et que certains aspects ont été validés en dehors des réunions où ils étaient invités. Il aimerait que la composition des comités soit publique et validée par la CLE.

Mr JOLY précise que les usagers sont présents aux comités techniques et comités de pilotage. Il ajoute que les associations ont été invités aux comités techniques exceptés certains comités où uniquement les techniciens des structures étaient invités.

Mr BITEAU répond qu'il serait bien d'avoir une remontée d'informations des décisions prises dans les comités techniques. Il demande à ce qu'il y ait plus de fluidité dans les informations et les décisions prises.

Mr MEUNIER, chargé de projet, répond qu'il y a eu des comités techniques étendus et des comités de pilotages où les associations étaient invités notamment pour la validation de la méthodologie (première phase). Pour la deuxième phase, les comités techniques allaient au cœur des données techniques et scientifiques donc il était nécessaire de réunir les personnes les plus compétentes. Pour l'information de l'avancement de l'étude, les comptes-rendus des réunions ont été centralisés sur le site internet de l'EPTB Charente.

Mr BITEAU répond qu'il découvre que toutes les informations sont sur le site de l'EPTB Charente et qu'il aurait été bien de le rappeler ou de le mettre sur le site du SYMBO.

Mr MEUNIER précise que dans les invitations aux comités, le SYMBO utilisait les liens qui menaient au site de l'EPTB.

Mr AUDE demande si les usagers de la CLE étaient invités aux comités techniques.

Mr JOLY répond qu'ils étaient invités à certains CoTech, notamment aux CoTech étendus.

Il ajoute que Mr Coupry va présenter la méthodologie de travail et les résultats. La présentation suivra avec la mise en place du Débit d'Objectif Complémentaire à Saint Julien de L'Escap.

Mr COUPRY commence la présentation à partir de la méthodologie.

Mr AUDE demande si les courbes de SPU présentés sont pour un seul ou plusieurs poissons.



Mr COUPRY répond qu'il y a plusieurs espèces de poissons qui ont été choisies collégalement avec les partenaires. Ces espèces sont analysés à différents stades de leur vie. Les espèces pour la Boutonne : truite (adulte, juvénile, alevin, frayant), brochet, chabot (adulte), vandoise (adulte, juvénile, frayant), vairon (adulte, juvénile).

Mr GARNIER demande si on se base sur des débits modélisés ou observés.

Mr COUPRY répond que ce sont bien des débits observés impactés par des usages. La question finale est de savoir quelle part d'eau on doit laisser à la rivière pour qu'elle fonctionne correctement et que l'on respecte les besoins fondamentaux des poissons qui la peuplent. Nous cherchons donc une gamme de débit pour correspondre aux différentes espèces cibles.

Mr JOLY ajoute que nous sommes tout de même sur des débits théoriques pour chercher le meilleur compromis piscicole. Les résultats ont pour objectif de montrer le meilleur compromis piscicole et non de comparer avec la réalité. Par exemple, les résultats sur la Trézence où il y a des assècs réguliers ne sont pas comparés avec la réalité mais plutôt par rapport à ce dont le milieu a besoin.

Mr BITEAU demande qui décide de quoi pour les poissons et qui est propriétaire des cours d'eau ou de l'eau pour que les poissons vivent correctement.

Mr COUPRY répond en demandant qui il faudrait privilégier. Au final on ne privilégie personne, on essaie de trouver une « espèce parapluie » autrement dit ici « espèce cible » qui permet de protéger les autres de par ses exigences d'habitat. Les exigences des espèces parapluie ou espèces cibles vont permettre de satisfaire les exigences des espèces moins difficiles. De plus, l'étude s'intéresse au cycle hydrologique annuel donc permet de répondre aux exigences de manières plus complet.

Mr AUDE demande à quelle âge la truite devient adulte.

Mr COUPRY répond que cela dépend de la température. En moyenne, elle devient adulte à l'âge de 2 ans.

Mr AUDE demande si elle vit un peu partout et si elle migre avant ces 2 ans.

Mr BORDES répond qu'elle peut circuler beaucoup mais les milieux sont très morcelés et segmentés à cause des ouvrages qui bloque la continuité écologique. Dans un habitat parfait, il peut y avoir des habitats de croissance, de vie, de reproduction qui sont tous différents. Sur la Boutonne amont, tous ces habitats sont à peu près identiques et donc elles se sont adaptées. Le choix des stations fait que l'on peut tout de même identifier des habitats différenciés. On peut le voir dans les courbes présentés en fonction de l'âge.

Mr COUPRY répond que c'est un sujet complexe qu'il faut que l'on explique le plus simplement possible.

Il rappelle que les affluents ne sont pas pris en compte dans l'étude.

Il dit que les résultats de l'étude permettent d'avoir des ordres de grandeur de débits autour desquelles la CLE doit réfléchir au sujet de quelle quantité d'eau il faut laisser au cours d'eau et laisser une chance à l'écosystème.

Mr JOLY précise que certains critères n'ont pas pu être pris en compte dans l'étude notamment la température de l'eau et la qualité physico-chimique car cela aurait représenté une complexité supplémentaire et il aurait été difficile de faire ressortir des résultats cohérents.

Mr COUPRY précise que c'est identique pour l'oxygène présent dans l'eau. Pour un milieu sans courant et homogène, l'oxygène a du mal à rentrer dans l'eau (identique lorsque l'on met un sucre au fond d'un café, si on ne remue pas le sucre, il ne se diffuse pas, il reste au fond). Donc si le milieu est trop homogène ou à l'inverse très hétérogène, c'est très compliqué à modéliser.

La complexité est identique avec la température de l'eau.

Mr BORDES répond que ces critères sont effectivement rarement pris en compte dans ce type d'étude. Néanmoins, il peut être intéressant de fixer des débits biologiques en fonction de ces paramètres extérieurs après l'étude.

Mr COUPRY répond que la température peut avoir un effet sur la population piscicole mais le débit n'est pas la réponse à la température. Le seul frigo que l'on peut avoir ce sont les eaux souterraines qui viennent des nappes grâce aux échanges nappes-rivières et qui sont autour de 13-14 °C quasiment toute l'année.

Mr AUDONNET répond que même si on a des échanges nappes-rivières, lorsque l'on n'a pas de débit les eaux se réchauffent plus facilement.



Mr COUPRY précise que l'hydromorphologie a plus d'effet sur la température que le débit.

Il rappelle que lorsque l'eau d'un cours d'eau dépasse 25°C, il y a de gros impact sur la vie aquatique.

Il précise également que le choix des espèces est différent selon le milieu que l'étudie. Le meilleur compromis est donc un idéal dans lequel on peut voir s'épanouir l'ensemble des espèces cibles.

Mr MOIZANT dit que l'on ne parle pas des moyens que l'on donne aux propriétaires pour satisfaire le milieu et les espèces. Il dit que la restauration de la continuité écologique a plutôt tendance à faire baisser les niveaux et donc diminuer les surfaces d'habitats. Ce type d'action pourrait peut-être améliorer la qualité mais cela favoriserait la vidange des nappes surtout sur la Boutonne. Il se demande donc l'utilité de l'étude car on ne cadre pas les moyens des propriétaires pour conserver l'eau.

Il dit qu'un cours d'eau est très hétérogène naturellement donc cela favorise les espèces de poissons. Aujourd'hui, ils le sont moins à cause des aménagements qui ont été fait. Il demande donc quelle est la capacité réelle du propriétaire à fournir l'habitat que l'on va peut-être considérer ici comme étant l'habitat minimum pour les milieux et les espèces. C'est une question centrale et il craint que l'on se fixe des objectifs sans donner les moyens nécessaires pour les atteindre.

Mr PERON demande quel lien il peut y avoir entre la préservation minimale du débit biologique et les obligations réglementaires, par exemple celle du débit réservé. Il demande aussi si l'étude peut aller jusqu'à repérer dans quelle condition le respect du débit biologique peut être maintenu y compris dans l'obligation du débit réservé. Ainsi quel est le lien entre le respect du débit réservé et le respect du débit biologique. Il rappelle qu'il faudrait également maintenir les usages qui ont eux aussi leurs droits.

Mr COUPRY répond que le débit réservé est un acte réglementaire et quand on veut argumenter cet acte réglementaire on fait des études de débit biologique.

L'étude va vous donner des ordres de grandeur plutôt dans le domaine de la planification et d'objectif de gestion quantitatif. Il y aura toujours des cas particuliers à des endroits précis.

Mr JOLY poursuit en rappelant que c'est la suite de l'étude. La question sera de savoir ce que l'on fait des débits biologiques.

Mr PERON fait également le lien avec la gestion des vannages qui pourrait permettre d'atteindre certains des objectifs visés. Il demande quand on réussira à faire une gestion collective des vannages.

Mme BROUSSEY répond qu'il y a beaucoup d'exemples de restauration de la continuité écologique qui ne comprennent pas uniquement l'enlèvement d'un barrage et l'abaissement des niveaux d'eau. La mise en place de seuil successif pour permettre de maintenir les niveaux d'eau et assurer la continuité écologique par la même occasion en est un exemple sur la Charente. Il est important de sortir des idées reçues sur la continuité écologique.

Mr BITEAU regrette que la continuité écologique n'ait pas été prise en compte dans cette étude. Il demande quel sera le lien qui sera fait entre les cours d'eau classés liste 2 avec obligation d'assurer la continuité écologique et cette étude.

Mr COUPRY répond que l'étude s'est focalisée sur des secteurs sans ouvrages pour se demander, en l'absence d'ouvrage, quel est le débit minimum qui permet d'assurer une survie et une circulation des poissons au sein d'un système qui serait naturel. Il faudra sûrement faire du cas par cas car chaque ouvrage a sa particularité.

Mr FONTAINE répond que la mise en place du DOC est la suite de l'étude. A l'heure actuelle, cette étude ne peut pas dire quelles seront les contraintes qui seront mises en place car il faudra prendre en compte un ensemble de critères supplémentaires : la qualité, les usages etc. Toutes les politiques associées mises bout à bout permettront d'atteindre le bon état de la Boutonne. L'étude des débits biologiques est un des bouts de la politique et ce sont des éléments que nous n'avons pas et qui vont nous permettre, tous ensemble, de décider quels sont les objectifs suivants pour améliorer l'état de la Boutonne.

Mr COUPRY poursuit la présentation avec les sites d'études.

Mr JOLY rappelle que les stations ont été choisies à partir de leur bonne qualité hydromorphologique. Les stations ne sont pas impactées par des ouvrages ou des aménagements qui auraient pu être fait dans le passé. Elles se rapprochent d'un milieu naturel.



Mr BITEAU demande si les critères retenus pour définir les bornes hautes et basses des débits biologiques peuvent être pris en main par le SYMBO et modifié afin de correspondre à une volonté de la CLE et non plus une proposition du bureau d'étude.

Mr COUPRY répond que le SYMBO dispose de l'étude et des données dans leur ensemble. L'information est publique et ouverte et on peut s'amuser à jouer avec les valeurs de références.

Mr BITEAU demande s'il est facile de s'appropriier les matrices et modèles pour jouer sur la SPU. Il demande quels sont les indicateurs à mettre en place pour vérifier que les débits biologiques fonctionnent.

Mr JOLY répond que les indicateurs vont être présentés à la suite et c'est une proposition du bureau d'étude. Le bureau d'étude nous a également fourni un fichier Excel comprenant la matrice dans laquelle on peut faire varier les différentes données. Il rappelle que c'est un travail d'expert et donc cela pourra demander du temps.

Mr COUPRY répond que l'étude répond à une demande à un moment donné avec un milieu précis. C'est un ordre de grandeur à un moment donné à un endroit fixe. Les milieux peuvent changer donc les fichiers matriciels permettront de faire évoluer les données d'entrées.

Mme BROUSSEY répond que les objectifs de gestion ne sont pas directement les débits biologiques ou qui prennent en compte les débits biologiques. Les objectifs de gestion sont plutôt le DOC ou des seuils de restrictions pour l'irrigation.

Mr BITEAU ajoute qu'il est important que les membres de la CLE prennent bien en compte ça pour caler le curseur au bon endroit.

Mr FONTAINE répond qu'au final, l'objectif de cette étude pour le Gemaparc et la CLE est l'atteinte du bon état de la Boutonne.

Mr JOLY ajoute qu'il n faut pas sauter les étapes. On parle d'abord de débit biologique et viendra ensuite les autres aspects pour déterminer le DOC.

Mr COUPRY répond que lorsque l'on fait fluctuer les critères (90% de la SPU ou 80% de la SPU), on peut voir ce que l'on gagne et ce que l'on perd. Les ressentis sont différents selon les personnes et le travail collectif est important pour chercher à trouver des valeurs qui font sens pour les milieux et les usages.

Mr CACLIN demande comment est calé l'idéal de 100% de la SPU.

Mr COUPRY répond que l'on parle du quotidien de la vie de la rivière, des basses eaux aux hautes eaux. On regarde à partir de quand les fonctions basiques sont assurées à l'intérieur du lit mineur. La modélisation s'arrête au débit de plein bord.

Il poursuit la présentation avec les résultats et la proposition des bornes de débits.

Il poursuit également avec le principe de mise en place d'un DOC.

Mr DEMARCQ demande si les projections climatiques ont été prises en compte dans l'étude.

Mr COUPRY répond que cela n'a pas été demandé dans le cadre de l'étude. Des projections sont disponibles dans le cadre de Explore 2 qui permet d'avoir jusqu'à 60 projections climatiques par secteurs. Par rapport au changement climatique, il y a une certitude qui dit que l'on va vers le moins d'eau et une incertitude importante à propos de la vitesse à laquelle on y va.

Il est également important de donner du temps aux paysages et usages. Il faut imaginer la transformation du paysage si on arrête l'irrigation et c'est important à prendre en compte dans la décision que vous prendrez par la suite.

D'ici les 15 prochaines années, il ne devrait pas y avoir de grands changements majeurs. En revanche, au-delà de ces 15 prochaines années, il y a une grande inconnue mais les impacts sur les milieux et les usages seront beaucoup plus présents.

Mr DEMARCQ demande quelle est la priorité entre les milieux et les usages.

Mr COUPRY répond qu'il faut poser la question à la CLE.

Mr MOIZANT dit que l'impact économique de la baisse des volumes d'irrigations pratiqués depuis 20 ans et qui ont réduit les volumes des 2/3 ont eu pour conséquences de réduire d'environ 300 000 t les volumes de productions de grandes



cultures à l'échelle du département. A l'échelle de la Boutonne, la réduction est d'environ 60 000 t, ce qui correspond à 12 à 18 M€ de perte annuelle de chiffre d'affaires net. Il est donc important d'analyser l'impact sur les emplois suite à des décisions qui peuvent être prises en CLE.

Au sujet de l'impact des prélèvements, il y a un grand manque de connaissance et c'est souvent très approximatif. Les tests de pompages mis en œuvre dans le cadre du projet de réserves de substitution ont démontré plusieurs choses, notamment, malgré leurs limites dans les essais, que la quasi intégralité des pompages sont à proximité des cours d'eau (souvent < à 50m) et il a été constaté un effet retard sur les débits de quelques jours à 15 jours maximums. La Boutonne reprend toujours sa courbe de vidange. Il dit que l'arrêt de l'irrigation fera gagner 15 jours sur les débits de la Boutonne mais la situation reviendra toujours au même. On prévoit de sacrifier un pan de l'économie locale pour une éventuelle amélioration des milieux sans en être sûr. Aujourd'hui, la Boutonne s'écoule trop vite, on n'arrive pas stocker et ralentir les eaux pour qu'elle se vidange plus progressivement.

Dans les documents fournis, l'impact des prélèvements agricoles s'élève à 1m³/s pour une estimation de prélèvement à 11Mm³ alors que l'on prélève plutôt 8Mm³. Mais elle était de 20Mm³. Ainsi, il demande ou est passé ce m³/s redonné à la Boutonne du fait des diminutions de volumes. Il est montré des impacts jusqu'au mois de novembre alors que l'irrigation est arrêtée chaque année à la mi-juillet ou à la mi-août, alors qu'en plus les mois les plus compliqués sont octobre et novembre aujourd'hui.

Il peut peut-être être pertinent de faire des études sur une gestion mieux organisée avec un stockage en amont pour pouvoir redistribuer et éviter les prélèvements estivaux plutôt que de sacrifier l'agriculture du territoire.

L'étude présentée en CLE en début d'année sur les conséquences de l'arrêt de l'irrigation sur les exploitations permet de voir qu'aujourd'hui il reste principalement les petites exploitations qui irriguent et si on prend des décisions trop rapides, ce sera une condamnation directe. Il faut vraiment mesurer l'impact des décisions qui ont été prises depuis 20 ans.

Mr EMARD précise que l'on parle déjà du coup d'après alors que l'on n'y est pas. Effectivement, les conséquences peuvent être largement mesurées. A l'instar de l'étude socio-économique présentée, la mise en place d'un certain nombre de seuil de gestion devra être étudié notamment sur l'ensemble des impacts possibles. Il précise qu'aujourd'hui, aucun scénario est arrêté.

Mr MOIZANT répond qu'il se base sur l'historique. Il aimerait qu'au sein de la CLE on ne prenne plus de décision qui impacterait l'économie agricole qui a déjà assez souffert alors que le monde agricole a été forcé de proposition avec le projet de réserves qui n'arrive pas à aboutir. La CLE pourrait montrer un vrai soutien avec les agriculteurs encore existants qui sont prêts à bouger mais en face il faut du stockage. La CLE pourrait également dire que sans stockage, nous n'irons pas plus loin dans les seuils de gestion.

Il pourrait également être demandé un avis de la CLE sur l'arasement des ouvrages de la Brédoire. Ce projet ne va pas dans l'air du temps. Aujourd'hui le problème est que le nombre de jour de pluie diminue mais la quantité de pluie est toujours la même. On subit donc à chaque fois la vidange naturelle. L'Homme peut donc essayer de réguler ces abats d'eau en la stockant.

Mr EMARD rappelle qu'aucun scénario est imaginé à l'heure actuelle car il y a trop de conséquences.

Mr BITEAU répond qu'il est d'accord avec ce qui vient d'être dit mais qu'il est aussi très important de s'emparer du sujet de la transition des modèles agricoles. Il précise que les volumes ont été largement réduits entre 2000 et 2010 mais assez peu entre 2010 et 2020. Il ajoute qu'il y a d'autres modèles agricoles et économiques qui permettent de développer de nouvelles économies. Au sujet des usages de l'eau, quand on regarde la loi de Pareto (20-80), on peut identifier qu'il y a beaucoup de petits utilisateurs d'eau mais en termes de volume il y a environ 60% du volume d'eau qui est attribué à quelques uns. Il y a des choses à mettre à plat et des critères de remplissage à revoir car certains critères peuvent mettre à sec certains cours d'eau. Très clairement, pour l'indicateur de remplissage des réserves, on arrête de pomper quand on constate la mise à sec, en hiver et jusqu'au mois de mars.

Mr STAUDT réagit concernant le sujet de la continuité écologique, notamment pour le projet sur la Brédoire. Il précise que les études ne comprenaient pas d'arasements d'ouvrages mais uniquement des aménagements d'ouvrages. Il y avait donc une préservation des usages présents sur la Brédoire et on adaptait les ouvrages en fonction.

Mr PERON dit qu'il doit quitter la réunion. Au sujet du vote, il ne se sent pas légitime de donner une valeur à l'étude mais il peut prendre acte.

Mr EMARD répond que c'est bien le but du vote d'aujourd'hui.

Mr PERON répond que s'il fallait prendre une décision sur les valeurs, il faudrait d'autres études sur les usages et les impacts. Il ajoute qu'il est d'accord avec l'importance du choix à prendre pour la suite de l'étude et comment cela va se traduire en termes de choix de gestion de l'eau et de politique publique.



Il remercie Mr Coupry pour la présentation et la qualité de l'étude.

Mr JOLY précise que le but des comités techniques et comités d'experts étaient que les experts se positionnent sur la qualité de l'étude et sa validation. De manière générale, le retour est positif. Pour la suite, c'est à la CLE d'imaginer et de discuter, autour des valeurs, quelle sera la suite en lien avec la mise en place du DOC. Néanmoins, la CLE doit se positionner sur le fait qu'une étude a été mise en place et qu'elle répond à une disposition du PAGD du SAGE.

Mr BITEAU répond que si la CLE doit voter sur un sujet, c'est bien sur la qualité de l'étude qui est du bon travail suite à la présentation. Il regrette toujours que l'ensemble des affluents ne soit pas pris en compte. Il souhaite que soit mis en place des comités au sein de la CLE pour en discuter.

Mr AUDE répond qu'il lui reste encore des interrogations sur la suite de l'étude. Il souhaite qu'un bureau de la CLE se réunisse pour préparer la prochaine CLE. Il se questionne sur la position de l'Etat à propos de la mise en place du DOC et le timing imaginé.

Mr EMARD répond qu'il souhaite que la CLE se positionne sur l'étude en prenant acte de la bonne réalisation. Il rajoute qu'aucun scénario n'est établi à l'heure actuelle.

Mr FONTAINE répond que l'Etat participera aux instances de concertations. Pour la mise en place administrative, la CLE devra faire remonter son souhait auprès du préfet. L'Etat ne pourra pas imposer le DOC. C'est uniquement l'initiative et le vote de la CLE. Le rôle de la CLE sur ce sujet est central. Pour rappel, sur la Boutonne, il y a déjà des seuils alors que sur d'autres secteurs, l'Etat est plus proactif pour que la gestion avance plus vite.

Au final la question est plutôt qu'au niveau des enjeux sur la Boutonne, la CLE souhaite-t-elle mettre en place un débit d'objectif supplémentaire (ou complémentaire) et cela peut-il être utile au territoire. La décision viendra bien de la CLE. Pour rappel, le débit d'objectif du moulin de Châtre est inscrit au SDAGE et le nouveau DOC ne sera pas forcément inscrit au SDAGE, c'est plutôt un outil local complémentaire à l'actuel.

Mme NORMAND ajoute que les interrogations de la CLE portent bien sur la suite mais pas sur la validation de l'étude qui est complexe et qui a été validé par un comité d'expert. Cette étude est un des éléments importants pour l'étude du DOC. Cela n'empêche pas un vote sur le fait d'acter le résultat de cette étude.

Mr AUDE répond que c'est justement pour ça qu'il ne voit pas pourquoi on fait voter des études qui sont proposées. Cette étude est donc un élément en plus et apporté et ce sera ensuite à la CLE de faire les choix correspondants. C'est une étude qui a une valeur et qui nous est proposé. Chacun l'interprète comme il voudra mais il n'y a pas de vote à exprimer. Il souhaite que l'on prenne bien le temps de l'analyse et voir quelles peuvent être les prochaines étapes et surtout étudier les impacts.

Mr NORMAND répond que prendre acte d'une étude, cela permet de marquer la fin d'une étape pour passer à une autre et cela à également un intérêt pour les marchés publics et pouvoir solder le marché avec le prestataire.

Mr BITEAU ajoute que cela permet d'éviter de dire qu'on pense mais maintenant que l'on sait.

Mr DEMARCQ demande aux représentants de l'Etat pourquoi le DOE, qui est réglementaire, n'est jamais respecté. Il doit être atteint 8 années sur 10 mais en réalité, il ne l'est que 2 années sur 10.

Mr FONTAINE répond que le DOE est vérifié à posteriori et pour l'atteindre il faut respecter les volumes prélevables dans le cadre de la gestion structurelle.

Mr AUDONNET dit qu'il aura du mal à voter une étude alors qu'il y a des petites modifications apportées (cf demande de modification CoTech) qu'il n'a pas pu analyser. Si c'est un positionnement de principe qui vise à voter pour dire que l'étude a respecté la méthodologie c'est faisable. En revanche, les résultats restent à analyser.

Mr JOLY répond que les résultats n'ont pas été présentés. On parle bien d'un acte de la CLE.

Mr EMARD, président de la CLE, propose de prendre acte de l'étude.
Il y a 2 abstentions et 0 opposition.



5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – POINT D'AVANCEMENT DU PTGE BOUTONNE

Mme NORMAND présente le projet de développement de la filière chanvre sur la Boutonne.

Mr EMARD dit que la commercialisation du chanvre commence grâce à une commune rurale de 950 habitants qui va rénover sa mairie via un architecte spécialisé dans les matériaux biosourcés. L'intégralité de l'isolation du bâtiment sera faite en chanvre, chaux chanvre et laine de chanvre venant du bassin de la Boutonne. Une bonne partie des travaux sera réalisé à travers des « chantiers écoles » pour former les artisans et futurs professionnels à ces nouvelles techniques.

Mr AUDE fait part des autres groupes sur l'amont du bassin qui cultivent une centaine d'hectare.

Mme NORMAND dit que pour donner envie de cultiver du chanvre, il faut soutenir la commercialisation car si la culture ne se vend pas, les agriculteurs ne pourront pas poursuivre l'activité et la filière.

6EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – VIDEO DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Mr EMARD présente la vidéo réalisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le SYMBO.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance à 12h45.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD